



Pour les peuples  
autochtones, la nature, et  
toute l'humanité

## Survival International répond à la déclaration du FSC concernant les Mashco Piro non contactés au Pérou

Le 29 juillet 2024

Bien qu'il ait été clairement démontré que l'exploitation forestière de leurs terres constitue une violation des droits des Mashco Piro non contactés, et malgré la catastrophe humanitaire que cela pourrait entraîner, le FSC (Forest Stewardship Council) refuse de retirer sa certification à l'entreprise forestière Canales Tahuamanu.

Le 17 juillet dernier, le FSC a promis de réaliser dans le futur un examen de la situation, et s'est référé à une précédente "évaluation" du permis accordé à cette entreprise. La réponse de l'organisation de certification est faible et inacceptable. En effet, l'objectif même du FSC est de garantir une gestion responsable des forêts. Pourtant, ces opérations pourraient entraîner la disparition du peuple mashco piro. Le FSC doit donc agir en conséquence et annuler immédiatement la certification de Canales Tahuamanu. Des vies sont en jeu.

Pendant des années, des organisations autochtones d'Amazonie péruvienne et Survival International ont demandé au FSC de révoquer cette certification. La réponse du FSC face à la situation dramatique des Mashco Piro ne tient aucunement compte des faits dénoncés depuis plusieurs années, à savoir que la déforestation peut avoir des conséquences fatales sur ce peuple non contacté, et que la destruction de la forêt qui représente le foyer des Mashco Piro constitue une violation des droits humains et des conventions internationales. Ainsi, le FSC ne respecte pas même ses propres principes, notamment son souhait affiché de promouvoir de bonnes pratiques et de respecter les droits des peuples autochtones.

Si, comme le FSC l'affirme dans son communiqué, sa "priorité est de garantir que les droits des Mashco Piro sont pleinement respectés et protégés", alors l'organisation doit immédiatement annuler la certification de l'entreprise forestière Canales Tahuamanu,

qui opère sur le territoire des Mashco Piro tel que défini par le gouvernement péruvien dès 2016.

Le FSC prétend avoir pris des “mesures immédiates” lorsqu’il a eu connaissance des préoccupations liées aux activités de Canales Tahuamanu sur le territoire des Mashco Piro. Mais ces mesures, telles qu’il les décrit, semblent avoir simplement consisté en une vérification de la validité du permis d’exploitation. Cela ne constitue en rien une action, ni, loin s’en faut, une preuve suffisante pour caractériser cette exploitation de “durable”, et encore moins de “socialement responsable” et de “respectueuse des droits humains”. La poursuite des opérations de Canales Tahuamanu implique de sérieux risques et des dommages irréversibles.

Pourtant, le FSC affirme que la concession forestière est valide, et se réfère à ses propres protocoles destinés à éviter les rencontres avec les Mashco Piro non contactés. Cela fait abstraction du fait que le gouvernement péruvien ait formellement reconnu la présence des Mashco Piro à l’intérieur de la concession. La stratégie du FSC, qui consiste à se cacher derrière le retard du gouvernement péruvien à déclarer de manière officielle l’extension du territoire légalement protégé des Mashco Piro, est donc irresponsable et contraire à toute éthique. En effet, c’est précisément ce retard qui permet à Canales Tahuamanu de continuer à exploiter du bois sur ces terres, mettant en danger l’existence d’un peuple extrêmement vulnérable.

Le FSC et l’entreprise Canales Tahuamanu doivent respecter les droits territoriaux des Mashco Piro, conformément à la législation et aux normes internationales relatives aux peuples autochtones. Personne ne devrait déployer des activités sur leurs terres sans leur consentement préalable, libre et éclairé, ce que les Mashco Piro ne peuvent donner, dans la mesure où ils ne sont pas en contact avec la société nationale ou environnante.

Le FSC prétend n’avoir eu connaissance de la présence des Mashco Piro dans la concession forestière qu’en 2022. Mais il a pourtant dû entendre parler d’une commission spéciale (“Comisión Multisectorial”), établie en 2016 par les autorités péruviennes, qui avait approuvé l’extension du territoire des Mashco Piro en y intégrant une partie de la concession forestière. La commission avait basé sa décision sur une étude officielle, qui concluait qu’il n’était pas possible de limiter les risques que représente l’exploitation forestière pour les Mashco Piro, et mentionnait la forte probabilité d’un contact entre ceux-ci et les bûcherons. Soit le FSC a ignoré les conclusions de la commission, soit ses processus de validation des concessions certifiées présentent des failles sévères.

Depuis juillet 2020, les organisations autochtones que sont l’AIDSESEP (Asociación Interétnica de Desarrollo de la Selva Peruana) et la FENAMAD (Federación Nativa del Río Madre de Dios y Afluentes) ont écrit à plusieurs reprises au FSC pour l’avertir des

dangers que constitue l'exploitation forestière pour les Mashco Piro.

L'AIDSESEP a également rencontré le FSC en octobre 2023 pour lui faire part directement de ses préoccupations. Cette rencontre n'a été suivie d'aucune mesure, et le FSC n'a par la suite répondu à aucun courrier des organisations autochtones.

En juin 2024, Survival International a également écrit au FSC afin de souligner les preuves irréfutables de la présence des Mashco Piro dans la concession forestière, ainsi que les dangers considérables auxquels ce peuple faisait face, et l'a appelé à retirer la certification de Canales Tahuamanu.

Le besoin urgent de respecter les droits territoriaux des Mashco Piro a fait l'objet d'une tragique illustration en 2022, lorsqu'un ouvrier de Canales Tahuamanu est décédé et un autre blessé suite à un conflit avec des Mashco Piro. Cet incident confirme que les protocoles mentionnés sont inefficaces et met en évidence la responsabilité des entités menant des activités extractives à grande échelle dans les territoires de peuples en isolement volontaire. Par ailleurs, le FSC a parfaitement connaissance, depuis au moins juin 2023, des tentatives de Canales Tahuamanu d'utiliser des moyens juridiques pour réduire au silence les voix des organisations autochtones qui défendent les droits des Mashco Piro. L'[Association du barreau américain](#) a d'ailleurs qualifié ces poursuites de "procédures-bâillons".

Plusieurs [Rapporteurs spéciaux des Nations Unies](#) se sont adressés officiellement au gouvernement péruvien et au FSC, exprimant leurs préoccupations relatives aux conséquences qu'une action juridique contre des organisations défendant des peuples non contactés peut avoir pour la protection des peuples en question. En 2007, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a, quant à elle, ordonné des mesures conservatoires, exigeant du gouvernement péruvien qu'il protège le peuple mashco piro.

Une nouvelle évaluation commandée par le FSC n'est pas nécessaire. Cela permettrait à Canales Tahuamanu de gagner du temps et de continuer à piller la forêt des Mashco Piro, mettant en péril leur existence.

Les preuves étayant ce constat sont criantes, bien documentées et largement reconnues. Lorsque des bûcherons, des mineurs ou autres personnes de l'extérieur envahissent leurs territoires, les peuples non contactés meurent. Il est donc aberrant que le FSC, sachant que l'entreprise opère sur les terres des Mashco Piro, n'ait pas immédiatement retiré sa certification à Canales Tahuamanu.

Plutôt que de nier ses responsabilités, le FSC doit se conformer au droit international, ainsi qu'à ses propres principes sur les plans social et environnemental, et retirer immédiatement sa certification à Canales Tahuamanu. Un refus de sa part reviendrait à menacer directement l'existence du peuple mashco piro, pourrait entraîner un grand

nombre de morts supplémentaires et démontrerait que les objectifs affichés par le FSC ne sont que pure mascarade.

Le FSC doit actualiser ses directives et politiques de manière à inclure un engagement fort à ne pas certifier des entreprises forestières opérant dans les territoires de peuples non contactés.